



CANADA

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

TREATY SERIES 1952 No. 34 RECUEIL DES TRAITÉS

COMMERCE

Exchange of Notes between CANADA and the
UNION OF SOUTH AFRICA

Cape Town, February 19 and June 14, 1952

In force April 1, 1952

COMMERCE

Échange de Notes entre le CANADA et
l'UNION SUD-AFRICAINE

Le Cap, les 19 février et 14 juin 1952

En vigueur le 1^{er} avril 1952

53766 142

53766 155

b 3175169

ROGER DUHAMEL, F.R.S.C.
Queen's Printer and
Controller of Stationery

Ottawa, 1960

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
Imprimeur de la Reine et
Contrôleur de la Papeterie

b 3175170

Price—Prix: 25 cents

78108-8-1

Cat. E3-52/34

CANADA



**EXCHANGE OF NOTES (February 19 and June 14, 1952) BETWEEN CANADA AND
THE UNION OF SOUTH AFRICA CONSTITUTING AN AGREEMENT IN REGARD
TO THE TEMPORARY SUSPENSION OF THE MARGIN OF PREFERENCE ON
WOOL**

I

*The High Commissioner for Canada to the Secretary for External Affairs
of the Union of South Africa*

OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER

501 Grand Parade Centre,
Cape Town,
February 19, 1952.

SIR,

I have the honour to refer to my letter of March 5, 1951, and subsequent correspondence between us in regard to the suspension of the margin of preference on wool as between Canada and South Africa.

As you will remember, by an exchange of Notes* in April last the Union Government agreed to the temporary suspension of the margin of preference per pound weight on wool, not further advanced than scoured, during the period from 1st April 1951 to 31st March 1952 inclusive.

Under Canadian Order-in-Council P.C. 1410 of March 21, 1951, the duty of 10 cents per pound under M.F.N. tariff and 15 cents under general tariff on "wool not further advanced than scoured, for use in Canadian manufacture" until February 29, 1952, was eliminated. Today the situation in this connection is more acute than it was a year ago. In 1951 Canada imported approximately 34 million pounds of wool of which Australia and New Zealand supplied some 24 million, South Africa 1 million and the United States 2.9 million. Although exact statistics are not available, importers estimate that at least 80 per cent of the wool imported from the United States was of Australian, New Zealand and South African origin and was purchased on the Boston market.

I am instructed to ascertain if, in view of the present wool situation in Canada, the Union Government would be prepared to waive the temporary margin of preference on wool not further advanced than scoured for a period of one year, ending not later than March 31, 1953.

I should be glad to know if the Union Government is prepared to give favourable consideration to this suggestion.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient Servant,

T. W. L. MacDERMOT,
High Commissioner.

The Secretary for External Affairs,
Government of the Union of South Africa,
Cape Town.

*Canada Treaty Series 1951, No. 38.

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (les 19 février et 14 juin 1952) ENTRE LE CANADA ET L'UNION SUD-AFRICAINE CONSTITUANT UN ACCORD AU SUJET DE LA SUSPENSION TEMPORAIRE DE LA MARGE DE PRÉFÉRENCE SUR LA LAINE

I
Le Haut-Commissaire du Canada au Secrétaire aux Affaires extérieures de l'Union Sud-Africaine

HAUT-COMMISSARIAT

J'ai l'honneur de m'adresser à vous, Monsieur le Ministre, pour vous faire part d'un accord entre le Canada et l'Union Sud-Africaine sur la suspension temporaire de la marge de préférence sur la laine.

501, Grand Parade Centre

Le Cap

19 février 1952

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 5 mars 1951 et à la correspondance que nous avons échangée ultérieurement au sujet de la suspension de la marge de préférence sur la laine entre le Canada et l'Afrique du Sud.

Vous vous rappelez que le Gouvernement de l'Union, par un échange de notes* effectué en avril dernier, a consenti à la suspension temporaire de la marge de préférence par livre-poids de laine tout au plus dessuintée pour la période s'étendant du 1^{er} avril 1951 au 31 mars 1952 inclusivement.

L'arrêté en conseil canadien C.P. 1410 du 21 mars 1951 a supprimé jusqu'au 29 février 1952 le droit de 10 cents la livre du tarif de la "nation la plus favorisée" et celui de 15 cents du tarif général dans le cas de la laine tout au plus dessuintée destinée à être traitée au Canada. La situation est à cet égard plus sérieuse aujourd'hui que l'an dernier. En 1951, le Canada a importé environ 34 millions de livres de laine, dont 24 millions d'Australie et de Nouvelle-Zélande, 1 million d'Afrique du Sud et 2.9 millions des États-Unis. En l'absence de statistiques précises, on estime qu'au moins 80 p. 100 de la laine importée des États-Unis provenaient d'Australie, de Nouvelle-Zélande et d'Afrique du Sud et avait été achetée sur le marché de Boston.

J'ai reçu instructions de vous demander si, eu égard à la situation actuelle au Canada en ce qui concerne la laine, le Gouvernement de l'Union consentirait à renoncer temporairement à la marge de préférence sur la laine tout au plus dessuintée, et ce pour une période d'un an se terminant au plus tard le 31 mars 1953.

Je serais heureux de savoir si le Gouvernement de l'Union serait disposé à envisager favorablement cette mesure.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur.

*Le Haut-Commissaire du Canada,
T. W. L. MacDERMOT.*

Le Secrétaire aux Affaires extérieures,
Gouvernement de l'Union Sud-Africaine,
Le Cap.

*Recueil des Traités 1951 n° 38.

II

*The Secretary for External Affairs of the Union of South Africa
to the High Commissioner for Canada*

P.M. 10/1/39

UNION OF SOUTH AFRICA
DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
CAPE TOWN

14th June, 1952.

YOUR EXCELLENCY,

I have the honour to refer to your Note of the 19th February, 1952, in regard to your Government's desire that the Government of the Union of South Africa should agree to the temporary suspension for a further period of one year ending not later than 31st March, 1953, of the margin of preference of ten cents per pound weight on wool, not further advanced than scoured, which is guaranteed to the Union by virtue of the Trade Agreement concluded between the Union and Canadian Governments at Ottawa on the 20th August, 1932.*

I now have the honour to inform you that the Union Government agree to the temporary suspension of the margin of preference of ten cents per pound weight on wool, not further advanced than scoured, during the period from 1st April, 1952, to 31st March, 1953, inclusive.

Your Note, and this reply thereto will be regarded as constituting an agreement between our two Governments on this matter, with effect from the 1st April, 1952.

I have the honour to be,

Your Excellency,

Your obedient Servant,

D. D. FORSYTH,
Secretary for External Affairs.

His Excellency Mr. T. W. L. MacDermot,
High Commissioner for Canada,
Cape Town.

*Canada Treaty Series 1933, No. 4.

II

*Le Secrétaire aux Affaires extérieures de
l'Union Sud-Africaine au Haut-Commissaire du Canada*

UNION SUD-AFRICAINE
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
LE CAP

14 juin 1952

MONSIEUR LE HAUT-COMMISSAIRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 19 février 1952 exprimant le vœu de votre Gouvernement que le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine consente à la suspension temporaire, pour une nouvelle période d'un an se terminant au plus tard le 31 mars 1953, de la marge de préférence de dix cents la livre-poids de laine tout au plus dessuintée, marge garantie à l'Union en vertu de l'Accord de commerce conclu entre le Gouvernement de l'Union et le Gouvernement du Canada à Ottawa le 20 août 1932*.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement de l'Union accepte la suspension temporaire de la marge de préférence de dix cents la livre-poids de laine tout au plus dessuintée, pour la période s'étendant du 1^{er} avril 1952 au 31 mars 1953 inclusivement.

Votre Note et la présente réponse seront considérées comme constituant l'accord de nos deux Gouvernements à ce sujet, en vigueur à compter du 1^{er} avril 1952.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Haut-Commissaire,

Votre obéissant serviteur,

*Le Secrétaire aux Affaires extérieures,
D. D. FORSYTH.*

Son Excellence

Monsieur T. W. L. MacDermot
Haut-Commissaire du Canada
LE CAP

*Recueil des Traités 1933 n° 4.

En vigueur le 11 octobre 1952

ROGER DURANT, P.R.C.

Queen's Printer and | Imprimeur de la Reine et
Controller of Stationery | Contrôleur de la Papeterie
OTTAWA, CANADA

Price-Prix: 25 cents

18003-3-1

No. N. 13-8125

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20091509 3

丁亥